

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2026 - 133

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 septembre à 20 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.

La convocation a été envoyée en date du 26 août 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Blandine CHARVOZ, Sophie CHARVOZ, François CHEMIN, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Elodie FAVRE, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Cédric GUEHO, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Denis PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Magali ROUARD, Bernard ZIZEK.

Absents : Christian CHIALE, Pascal LAGLERA, Karine ROUTIN.

Procurations : Pascal LAGLERA à Humberto FERNANDES
Karine ROUTIN à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 29

Monsieur David BRUBALLA a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Piscine intercommunale de Modane

- Grille tarifaire à compter du 03 septembre 2026

Monsieur Jean-Marc BUTTARD, Vice-président, présente à l'assemblée le projet de nouvelle grille tarifaire relative à l'accès à la piscine intercommunale de Modane à appliquer à compter du 03 septembre 2026.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Valide** la grille tarifaire proposée à compter du 03 septembre 2026 dans les conditions suivantes (en euros TTC) :

Entrée à l'unité

Tarif plein	4,60
Tarif réduit	3,20
Pass activités H MV	
Porteur pass station H MV	3,50
Porteur d'un pass activités d'une station du territoire (hors Val-Fréjus ou l'activité piscine de Modane est incluse en illimité dans le Pass Val-Fréjus)	
Enfants de - de 4 ans :	gratuit
Groupe encadré de jeunes de 4 à 16 ans (minimum 10)	2,30
Pass Tribu (2 adultes et 2 jeunes de 4 à 16 ans)	14,00
Scolaires issus des communes - territoire de la CCHMV	gratuit
Scolaires issus des communes - hors territoire CCHMV	2,20

Abonnement

Carte saison	
Tarif plein	90,00
Tarif réduit	55,00
Carte 10 entrées (valable 2 ans à partir de la première utilisation)	
Tarif plein	38,00
Tarif réduit	27,00
Carte support	3,50

Cours de natation scolaire

Leçon natation scolaires issus des communes - territoire de la CCHMV	Gratuit
Leçon natation scolaires issus des communes - hors territoire CCHMV	44,00

Activités aquatiques Aquaforme

Location libre 30 minutes	5,50
Séance encadrée 45 minutes	11,00
Pass Aquaforme (10 crédits)	46,00

Evènements

Evènement pendant les heures d'ouverture de la piscine	tarif entrée normale
Evènement en dehors des heures d'ouverture de la piscine	
Tarif plein	6,60
Tarif réduit	3,30

Confiseries/boissons

Sucette	1,00
Sachet friandise	3,00
Barre chocolatée	2,00
Popcorn	3,50
Bouteille eau 50 cl	1,00
Soda 50 cl	3,00
Soda 33 cl	2,50

Articles de sport

Brassards	10,00
Chaussettes	7,00
Pince-nez	9,00
Bouchon oreilles	9,00
Lunettes junior	10,00
Lunettes adulte	17,00
Bonnet silicone	9,00
Bonnet tissu	6,00
Maillot de bain homme	12,00
Maillot de bain femme	14,00
Maillot de bain garçon	11,00
Maillot de bain fille	11,00

Location des bassins et lignes d'eau (tarif pour une heure)

Grand bassin (entier)	50,00
Grand bassin - la ligne d'eau	10,00
Petit bassin (entier)	15,00

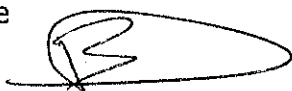
Réduit : Sur présentation justificatif :

Jeunes 4-16 ans, lycéens/étudiants – de 25 ans, personnes handicapées
 Adhérent d'une association de travailleurs saisonniers du territoire
 (dans le cadre du plan d'actions en faveur des travailleurs saisonniers)

- **Charge** Monsieur le président et le comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en conseil communautaire en séance de ce jour.
 Pour copie conforme, Modane, le 07 septembre 2026.

Le secrétaire de séance
 David BRUBALLA



Pour le Président empêché
 Le Vice Président

Le Président
 Jérémy TRACQ

